Quimper, le 18 novembre 2021

education 29-FINISTÈRE

À madame l'Inspectrice d'Académie Directrice académique des services

DSDEN du Finistère

Objet : remboursement des frais de déplacements.

Madame la Directrice académique,

Je viens par la présente vous informer d'une situation qui génère mécontentement et tensions de certains personnels de l'Education nationale.

J'ai été interpellée par plusieurs syndicats, notamment le SIEN et le Syndicat des Enseignants sur la question des remboursements des frais de déplacement concernant les IEN, les conseiller.e.s pédagogiques, les maîtres E, PsyEN et enseignants référents.

Leurs déplacements ont augmenté dans un contexte de flambée des prix des carburants mais le tarif kilométrique n'a pas augmenté. Ce tarif est d'ailleurs variable suivant le volume kilométrique effectué, suivant les missions effectuées (formation, observation, ...).

La configuration de notre département ne permet pas ou peu d'utiliser les transports en commun comme le prévoit les remboursements pour les déplacements sur convocation. Tous ces personnels utilisent la plupart du temps leur véhicule personnel.

Les déclarations de remboursements se font sur trois enveloppes différentes notamment pour les conseiller.e.s pédagogiques. Le temps nécessaire à la déclaration de leurs frais est important et donc décourageant. Certains frais ne sont pas déclarés.

Le mécontentement de ces personnels s'est accru lorsqu'ils ont reçu un courrier du SAFD réclamant des trop-perçus dus à la non-réinitialisation du compteur au 1^{er} janvier. Non seulement les frais de

Unsa Education du Finistère 20 Rue Belle-Ile-En-Mer 02 98 64 02 50 29@unsa-education.org déplacements des IEN, conseillers pédagogiques, maître E, Psyen et enseignants référents ne sont plus adaptés au contexte actuel, à leurs missions et sont pas en partie remboursés mais ils doivent eux-mêmes effectuer un remboursement! De plus, alors que l'enveloppe est dépassée, ces personnels ne peuvent plus déclarer leurs frais de déplacement.

Pour l'Unsa Education, cette situation n'est plus tenable et dégrade plus encore les conditions de travail de ces personnels qui sont hautement investis dans leurs missions. Des réflexions pour des actions syndicales sont aujourd'hui envisagées. Pour notre fédération, ils ne doivent plus se déplacer à leurs frais : pas de remboursement, pas de déplacement.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et je me tiens à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Recevez, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations respectueuses,

Pour l'Unsa Education du Finistère,

Anne SEVEN, secrétaire départementale.